



Recouvrement de pension alimentaire

Par **pseudo66**, le **25/12/2009** à **14:47**

Bonjour,

Mon ex-mari me doit un mois de pension alimentaire et refuse de payer l'indexation depuis septembre 2008. A ce jour, il me doit 450€. De plus, depuis notre divorce, soit il ne paye pas la pension (parfois pendant 1 mois et 1/2), ou il la paye à la date qui lui convient, alors que, sur le jugement, il est spécifié au plus tard le 6 de chaque mois.

J'aimerais savoir si j'ai la possibilité de faire saisir la totalité des sommes dues et en parallèle, engager une procédure pour que les futures pensions soient payées directement par son employeur (pour avoir la certitude que la pension soit payée désormais en temps et en heure).

Par avance, je vous remercie pour vos conseils.

Par **kingdom**, le **26/12/2009** à **02:31**

Je suppose que vous lui avez signifié le jugement?

Si c'est le cas faite lui un courrier recommandé où vous lui rappeler qu'il doit augmenter le montant de la pension et que vous aimeriez qu'il vous paye comme indiqué sur le jugement avant le 6 ainsi que le mois de retard...

Si vous ne voyez pas de reaction voyez avec un huissier pour savoir ce que vous êtes en mesure de faire (il me semble que la saisie se fait au bout de 2mois de retard), les frais d'huissiers seront à la charge du débiteur!